

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ROMAGNY FONTENAY

Séance du 18 mars 2021

Délibération 2021-22 : Budget annexe Lotissement La Source – compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Madeleine Chemin, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, lui donne acte de la présentation du CA lequel peut se présenter ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres exercice	100 750.18	100 750.18	0.00
	Résultats à affecter			0.00
Section investissement	Résultats propres exercice	100 750.18	100 750.18	0.00
	Solde global d'exécution			0.00
	Restes à réaliser			0.00
	Résultats cumulés			0.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 2021-23 : Budget annexe Lotissement La Source – compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 du budget lotissement La Source dont les écritures sont conformes au compte administratif pour la commune pour le même exercice ;
- DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2021-24 : Budget principal – compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Madeleine Chemin, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres exercice	813 156.05	1 479 279.39	666 123.34
	Résultats antérieurs 2020	0	1 238 623.62	+ 1 238 623.62
	Résultats à affecter			+ 1 904 746.96
Section investissement	Résultats propres exercice	647 555.84	740 398.61	+ 92 842.77
	Solde antérieur reporté	0	173 405.25	+ 173 405.25
	Solde global d'exécution			+ 266 248.02
	Restes à réaliser	1 073 860.15	400 000.00	- 673 860.15
	Résultats cumulés			- 407 612.13

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif tel que présenté ci-dessus,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération 2021-25 : Budget principal – compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 du budget principal dont les écritures sont conformes au compte administratif pour la commune pour le même exercice ;
- DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2021-26 : Subventions aux associations 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote les subventions suivantes :

Associations locales	
APE	2 000
Société de Chasse "La Bécassine"	400
CATM et AC	300
" Les Trois Coups"	350
Club du 3ème Age	400
La Romagnaise	450
Les Cœurs Joyeux de Fontenay	150
Comité des Fêtes de Fontenay	250
CLAR	800
Les Yeux de Cloé	200
UNC AFN Fontenay	200
Family Bricks	100
Associations extérieures	
AF Myopathie (Téléthon)	180
AFSEP Sclérose en plaque Blagnac	100
Amicale des chasseurs de Mortain	20
Amicale du personnel	300
APE Collège + Lycée MORTAIN	300
Centre anti cancéreux -Saint Lô	330
Donneur de sang	170
Gaule Mortainaise	50
RASED	150
Collège Pierre Aguiton BRECEY	45
DIVERS	
Réserve autres demandes ultérieures	1 500
CCAS	16 000

Délibération 2021-27 : Salles communales - tarifs de location

Après délibération, le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les tarifs ci-dessous pour toutes les nouvelles réservations à compter du 1^{er} avril 2021 :

	Salle de Romagny		Salle de Fontenay	
	279 personnes		180 personnes	
	RETENU HABITANT	RETENU EXTERIEUR	RETENU HABITANT	RETENU EXTERIEUR
Location 2 jours	300.00 €	420.00 €	180.00 €	230.00 €
Location 1 journée	180.00 €	250.00 €	150.00 €	200.00 €
Cantine FONTENAY			60.00 €	80.00 €
			Priorité aux habitants de la commune et à la location de la salle complète. La réservation ne peut être faite qu'1 mois maxi avant la date de l'évènement	
Réunion professionnelle (entreprises)	130.00 €	200.00 €	80.00 €	100.00 €
Associations	2 locations gratuites avec vaisselle par association ayant son siège sur la commune - consommation électrique en sus		2 locations gratuites avec vaisselle par association ayant son siège sur la commune - consommation électrique en sus	
Vin d'honneur, Pot de départ sans repas	60.00 €	120.00 €	50.00 €	70.00 €
Bal, Thé dansant, concours de belotte	100.00 €	210.00 €	90.00 €	130.00 €
Exposition culturelle, Concert gratuit, inhumation avec repas	100.00 €	200.00 €	60.00 €	90.00 €
Inhumation sans repas	50.00 €	50.00 €	gratuit	gratuit
Location du vidéoprojecteur	40.00 €	40.00 €		
Location de la sono	30.00 €	30.00 €		
Vaisselle par couvert	0.50 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Electricité du Kwatt (correspondant au tarif en vigueur sur facture EDF)	0.16	0.16	0.14	0.14
Location des Tables rondes (par table) - si contrat de location	10.00 €	10.00 €		
Forfait ménage si le nettoyage n'a pas été fait correctement	150.00 €	150.00 €	100.00 €	100.00 €
Arrhes	150.00 €	150.00 €	90.00 €	90.00 €

La salle au-dessus de la Mairie est mise à disposition gratuitement.

Seules les réservations réalisées en 2020 ayant dû être reportées en raison de la COVID 19, bénéficieront des tarifs appliqués avant cette date.

Tarifs pour perte ou détérioration de vaisselle ou de matériel, pour les 2 salles :

Assiette plate, creuse, dessert	2.50
Verres à pied	2.00
verre ordinaire	1.50
tasse	1.50
Cuillères soupe, café, dessert, fourchette, couteau	1.00
Fourchette à poisson ou couteau à poisson	4.00
Corbeille à pain inox, légumier inox, saladier inox	10.00
Verseuse à café inox	30.00
plat de service inox	30.00
cafetière électrique	50.00
casserole en inox	50.00
plat à four	70.00
louche, écumoire	15.00
verseuse de la cafetière électrique	15.00
Percolateur	200.00

Tout autre équipement sera facturé au prix réel : grille de four, vidéoprojecteur, sono, écran, table, chaise...

Délibération 2021-28 : Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- A recourir à une plateforme de télétransmission
- A se doter de certificats électroniques RGS**

- A répondre aux besoins de formation nécessaire le cas échéant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

Délibération 2021-29 : Manche Numérique - autorisation de signature de la convention services numériques

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention-cadre et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci ainsi que ses annexes à venir en fonction des services utilisés.

Délibération 2021-30 : Télétransmission des actes et certificats de signature électronique

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir Manche Numérique comme prestataire pour la télétransmission des actes et l'acquisition des certificats de signature.

Délibération 2021-31 : SDEM - Demande de dépose de réseau au lieu-dit « La Géreudière »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Confirme la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « La Géreudière » - commune déléguée de Romagny.
- Atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

Délibération 2021-32 : SDEM - Demande de dépose de réseau au lieu-dit « La Hurlière »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Confirme la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit « La Hurlière » - commune déléguée de Romagny.
- Atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

Délibération 2021-33 : Lotissement La Source - autorisation de mandat de vente des parcelles

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- Accepte le principe du mandat de vente sans exclusivité et sans frais pour la commune auprès de l'agence « Immobilières du Mortainais » et toute autre agence immobilière ou prestataire de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec ce mandat de vente.

Délibération 2021-34 : Lotissement La Source - autorisation de proposition des parcelles par « Maisons le Masson »

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le constructeur « Maisons Le Masson », à proposer à la vente les parcelles restantes du lotissement La Source, sans contrat d'exclusivité ni frais pour la commune comme pour l'acheteur, aux tarifs délibérés et en vigueur au jour de la vente.

Délibération 2021-35 : Aménagement du carrefour de la Vergée

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Accepte d'acquérir cette partie de parcelle après bornage, au coût de 1 € / m².
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de la commune
- Dit que l'acte de vente sera réalisé auprès de l'office notarial de Maître Dabat-Blondeau à Mortain.

Délibération 2021-36 : Devis portail captif

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Cesio de Saint-James pour un montant de 1 557.72 € TTC pour l'équipement informatique et abonnement la première année puis 72 € HT / an d'abonnement.